

CONFERENCE

LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

**LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

William Nahum

*Président fondateur de l'Académie
des Sciences et Techniques Comptables et Financières*

**LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Paul Hernu

Conseiller Maître Honoraire, Cour des comptes

LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Bernard Adans, Administrateur général des finances publiques, Directeur des comptes et de l'information financière, Agent comptable principal, CNRS

Sylvette Courtade, Comptable public, Représentante et membre du conseil d'administration de l'Association des Comptables Publics (ACP)

Paul Hernu, Conseiller Maître Honoraire, Cour des comptes

Pierre Millan, Trésorier Payeur Général Honoraire, DGFIP

Jean Montpezat, Trésorier Payeur Général Honoraire de Région (42)

Le CNRS et le CIC



□ Le CNRS :

- un EPA (EPST) soumis aux règles de la Comptabilité publique et aux dispositions de l'instruction M 9-1,
- un organisme de recherche pluri-disciplinaire (10 instituts),
- un budget annuel de plus de 3,5Md€,
- plus de 35 000 agents (dont 14 000 chercheurs et assimilés),

1 – Le CIC : une démarche initiée et portée par l'ACP



P. 01

➤ Une conception extensive du rôle du CP

Le CP est non seulement responsable de l'exécution des recettes et des dépenses, mais aussi le garant de la qualité des comptes et du respect des procédures financières.

➤ Une démarche progressive qui doit partir de l'ACP :

1°) traiter en interne le maximum de problématiques (y compris celles relatives au rattachement et aux provisions) et instaurer un climat de confiance avec les directions fonctionnelles

2°) analyser les principaux processus pour identifier et hiérarchiser les enjeux, les risques et les priorités

3°) construire une stratégie (en profitant de toutes les opportunités)

4°) et faire valider in fine un plan d'action d'établissement

2 – Les avantages et les limites de la démarche



P.01

- **Une approche qui a permis d'installer la notion de CIC et de progresser rapidement** (cf., notamment, des états financiers certifiés depuis 2008)

- **Mais une approche fragile sur la durée ...**
 - ... qu'il a fallu consolider et pérenniser :**
 - la création de deux directions financières au sein de la DGD-R : la DSFIM et la DCIF
 - la DCIF : la direction en charge du chiffre (tenue et production de toutes les comptabilités) et de la MOA finance

3 – Les principaux obstacles rencontrés



- **Des problématiques spécifiques à l'établissement**
 - **une gestion fortement déconcentrée : 10 instituts, 19 DR, plus de 1200 UR (dont plus de 90% sont des UMR),**
 - **une culture davantage portée sur un partage de bonnes pratiques que le respect de règles de gestion**

- **Les difficultés inhérentes à la sphère publique :**
 - **l'appétence limitée des gestionnaires publics pour la matière comptable et la qualité du chiffre,**
 - **la cohabitation difficile de deux logiques de contrôle : des contrôles systématiques et a priori avec une nouvelle approche de contrôles fondée sur l'analyse des risques**

4 - Les outils utilisés par l'ACP



P.01

➤ Les outils classiques :

- cartographies et descriptions des principaux processus avec identification des *points clefs de contrôle*
- formalisation du rôle des différents acteurs, etc.

➤ Mais aussi :

- constitution de dossiers de révision (comptables et budgétaires)
- généralisation des clôtures infra-annuelles
- rapprochements et contrôles de cohérence avec les comptabilités budgétaires (engagements et consommation des crédits)

➤ Et en plus :

- des audits réalisés par l'ACP/ DCIF pour garantir la bonne application et le respect des procédures

5 – Le CIC au CNRS, quel bilan à ce jour ?



- Des avancées très significatives
- Mais une situation qui reste toujours fragile ...

➤ ... avec toutefois des signes très encourageants :

cf. l'implication des services métiers dans l'élaboration de la *cartographie des risques* et du *plan d'action pluriannuel* prévus par la circulaire du 1er juin 2011 de la DGFIP.

Le CIC dans les EPN : un subtil équilibre à trouver entre gestionnaires (appropriation) et agent comptable (impulsion)

LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Bernard Adans, Administrateur général des finances publiques, Directeur des comptes et de l'information financière, Agent comptable principal, CNRS

Sylvette Courtade, Comptable public, Représentante et membre du conseil d'administration de l'Association des Comptables Publics (ACP)

Paul Hernu, Conseiller Maître Honoraire, Cour des comptes

Pierre Millan, Trésorier Payeur Général Honoraire, DGFIP

Jean Montpezat, Trésorier Payeur Général Honoraire de Région (42)

La séparation de l'ordonnateur et du comptable



- Une règle de contrôle interne très ancienne, confirmée récemment :

« Les fonctions de l'ordonnateur et de comptable public sont incompatibles » (art. 9 décret GBCP)

- Une répartition des tâches financières entre :

- l'ordonnateur : l'opportunité et l'initiative des décisions
- le comptable : l'exécution matérielle et le maniement des fonds

- ... avec, notamment :

- des contrôles réciproques
- et la RPP du comptable public



Un principe justifié par l'utilisation de deniers publics

- La particularité du financement des entités publiques :**
un financement par prélèvement obligatoire (le recours direct ou indirect à l'impôt)

- L'existence du budget :**
« *Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses.* » (article 7 GBCP)

Un principe conforté

par l'évolution récente de la gestion publique



P.01

☐ L'impact de la *transparence financière* :

- « ... *les comptes doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle ...* » (art. 27 LOLF)
- « ... *Les comptables publics chargés de la tenue et de l'établissement des comptes, ...veillent au respect des principes et règles comptables ...* » (art. 31 LOLF)

☐ Une double approche à concilier et à organiser :

- une approche traditionnelle : garantir la bonne utilisation des deniers publics
- une approche nouvelle : garantir la qualité et l'exhaustivité de l'information financière

**LA PLACE ET LE RÔLE DU COMPTABLE PUBLIC DANS LE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

Echanges...

Questions/Réponses

